



PREMIERS RESULTATS DE L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD & MOSELLE

Le 20 février 2017

Adel KARMOUS
adel.karmous@stratorial-finances.fr
04.76.06.10.00
06.30.11.60.86

9-13 rue de Charenton
75 012 PARIS
Tél. : 01 42 60 15 18 - Fax : 01 42 60 15 73

58 cours Becquart Castelbon - BP 346
38 509 VOIRON cedex
Tél. : 04 76 06 10 00 - Fax : 04 76 06 33 76



II. SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU 19 JANVIER 2017

- La réunion du 19 janvier 2017 portant sur les impacts financiers et fiscaux de la fusion a permis au groupe de travail d'arrêter plusieurs décisions concernant la fiscalité locale perçue par l'intercommunalité issue de la fusion.

- Les taux d'imposition 2017 s'établiront aux niveaux suivants :
 - Cotisation foncière des entreprises : 19,73%, ce taux donnant lieu à une période d'harmonisation progressive sur 3 années.

 - Taxe d'habitation : 9,02%
 - Taxe sur le foncier bâti : 1,75%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 1,24%

- La communauté issue de la fusion ne se positionnerait pas avant le 15 avril 2017 pour la mise en place d'une politique d'abattement spécifique de taxe d'habitation.

Le vote du taux est assorti d'une période de lissage de 10 ans pour chacune des taxes



II. ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION

- La CC Mad & Moselle est issue, au 1^{er} janvier 2017, de la fusion de la CC du Chardon Lorrain et de la CC Val de Moselle.
- Les élus communautaires souhaitent apprécier la capacité d'investissement de la communauté de communes d'ici la fin du mandat.
- Après une première présentation de l'évolution de la situation financière du budget principal consolidé des deux communautés sur la période 2011-2016, le cabinet a effectué des premiers scénarios tenant compte en s'appuyant sur des premières hypothèses ainsi que sur le contexte national actuel de raréfaction des dotations.
- Ils visent à identifier la tendance que suivra l'épargne sur la période 2017-2020 et à estimer le niveau de la capacité d'investissement supportable de la communauté, et le cas échéant, les marges de manœuvre à dégager pour permettre à la communauté de supporter ses investissements.
- Ces scénarios seront à actualiser après la communication officielle des axes de résorption du déficit public national.

- **Débat relatif à la Dotation de Solidarité Communautaire**
- **Établissement d'un premier scénario de prospective financière au fil de l'eau**
- **Établissement de scénarios d'ajustement**
- **Fixation du programme pluriannuel d'investissement sur la période 2017-2020**



III. LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

- La CC Val de Moselle a institué une dotation de solidarité communautaire dont le montant s'établit en 2016 à environ 68k€.
- Deux possibilités existent pour celle-ci :
 - Un maintien : Dans ce cas, la communauté issue de la fusion doit l'étendre à l'ensemble de son territoire et les 68k€ seraient répartis à l'ensemble des communes membres. Ce cas qui aboutirait au versement de montants très faibles par commune ne paraît pas réaliste.
 - Un maintien accompagnée d'une hausse du montant à répartir. Ce cas induirait une réduction importante de l'épargne brute dégagée par la communauté alors que celle-ci va connaître des difficultés à court terme.
 - Une non reconduction de la DSC existante. Cela conduit à une réduction de ressources pour les ex communes membres de la CC VdM. Cependant, l'ensemble intercommunal de la communauté issue de la fusion ne devrait pas être contributeur au FPIC. Par conséquent, cela sous entend que les ex communes de la CC VdM bénéficieront d'une réduction de leur charges.

	Dotation de solidarité communautaire 2016	Contribution FPIC 2016	solde
ANCY DORNOT	15 148	12 126	3 022
ARRY	8 376	3 361	5 015
CORNY SUR MOSELLE	12 501	16 440	-3 939
GORZE	7 718	7 503	215
JOUY AUX ARCHES	2 434	22 422	-19 988
LORRY MARDIGNY	10 010	3 862	6 148
NOVEANT SUR MOSELLE	4 663	13 207	-8 544
REZONVILLE	4 161	2 075	2 086
VIONVILLE	2 974	1 310	1 664
TOTAL	67 985	82 306	-14 321

- INSTITUTION D'UNE DSC EN 2017 ?
- MAINTIEN DU PRELEVEMENT FORFAITAIRE SUR LA TAXE SUR LES ENSEIGNES PUBLICITAIRES DE LA COMMUNE DE JOUY AU MEME NIVEAU QUE 2016 ?
- INTEGRATION DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES DE PERTES DE RECETTES NETTES DE SOLIDARITE POUR ANCY DUR DORNOT, ARRY, GORZE, LORRY MARDIGNY, REZONVILLE, VIONVILLE DANS LE CADRE DU DEBAT SUR LES AC ?



IV. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2016-2022



LES EFFETS DU PACTE DE RESPONSABILITE ET DE SOLIDARITE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

- En 2017, la répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) est adaptée pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations rencontrée par chaque catégorie de collectivités.
- Ainsi, afin de soutenir la reprise de l'investissement du bloc communal, l'effort demandé aux communes et à leurs groupements est ramené à 1,035Mds € pour 2017, contre 2,071Mds € en 2015 et 2016.

Répartition de l'effort entre les catégories de collectivités territoriales		
Catégories de collectivités	En Md€	En % du total
Bloc communal	1,035	39%
Départements	1,148	44%
Régions	0,451	17%
Total	2,634	100%

- La répartition au sein du bloc communal est prévue au prorata des parts respectives des communes et des EPCI à fiscalité propre dans le total des recettes réelles de fonctionnement du bloc communal en 2011.

Répartition de l'effort au sein du bloc communal		
Répartition de l'effort	En Md€	En % du total
Communes	0,725	70,00%
EPCI	0,311	30,00%
Total	1,035	100,00%

Clé de répartition
identique à celle
de 2014, 2015 et
2016

- La réduction appliquée en 2014, 2015 et 2016 est définitivement appliquée
- La réduction prévue en 2017 résulte de l'application d'un taux aux recettes de fonctionnement corrigées de 2015 (recettes réelles de fonctionnement nettes des produits exceptionnels, des atténuations de produits et des recettes liées à la mutualisation).

Taux applicable aux recettes n-2	communes	EPCI
2014	0,740%	1,050%
2015	1,841%	2,505%
2016	1,868%	2,480%
2017	0,94%	1,28%

- La contribution se déduit de la dotation forfaitaire pour les communes ou la dotation d'intercommunalité pour les EPCI. En l'espace de 4 années les communes ont supporté un prélèvement de plus de 5% sur leurs recettes de fonctionnement. La ponction atteint plus de 7% des recettes de fonctionnement des EPCI.

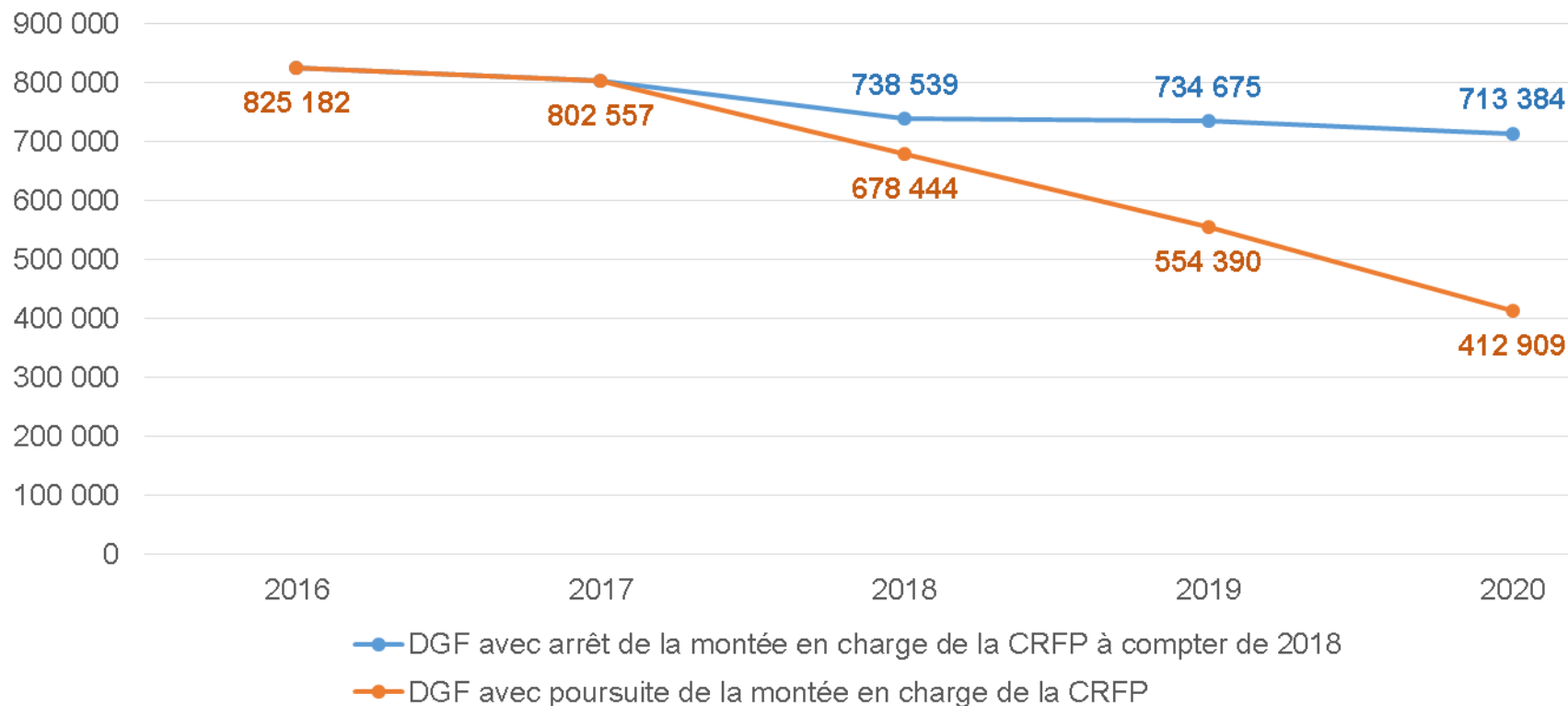
- Le tableau ci-dessus présente les impacts de la contribution au redressement des finances publiques sur la période 2014-2020.
- Actuellement, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2014-2019 prévoit un arrêt de la montée en charge de la contribution au redressement des finances publiques à compter de 2018.
- Cependant, il semble inéluctable que le montant non prélevé en 2017 sur le bloc communal le soit pour 2018.
- De plus, l'objectif de réduction du déficit public ne devrait pas être atteint en 2017. Par conséquent, il y a tout lieu de penser que la montée en charge de la contribution se poursuivra au-delà de 2017.
- Le cabinet propose la réalisation de scénarios prospectifs en retenant 2 hypothèses :
 - L'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques en 2018
 - La poursuite de la CRFP jusqu'en 2020 en tenant compte à compter de 2018 d'un niveau identique à celui de 2016 (2Mds € pour le bloc communal)
- Il en ressort les effets suivants :

Contribution au redressement des finances publiques								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
LPFP 2014-2019 + étalement en 2018 de la CRFP 2017	-39 583	-152 242	-257 855	-317 950	-378 045	-378 045	-378 045	-1 901 764
Si poursuite à compter de 2018 selon un niveau identique à 2016	-39 583	-152 242	-257 855	-317 950	-438 140	-558 330	-678 520	-2 442 619



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

ESTIMATIONS DE L'EVOLUTION DE LA DGF INTERCOMMUNALE





HYPOTHESES D'EVOLUTION

- Intégration du compte administratif prévisionnel pour 2016 des 2 communautés préexistantes et des hypothèses suivantes à compter de 2017 :

Charges à caractère général	<ul style="list-style-type: none">• Transfert de 818k€ au budget annexe des OM, +80 k€ au titre des différentes études financière, culturelle, périscolaire (100k€ net des subventions 20k€). Progression des charges de 0,5% en 2017 par rapport à 2016.• Réduction du volume global des charges de 0,5% en 2018 puis maintien jusqu'en 2020
Charges de personnel nettes des remboursements	<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte du départ au 1/09/17 de l'ex DGS de la CCVdM (110k€ en année pleine) et des pénalités qui en découlent (30k€)• Réduction du volume global des charges de 36k€ qui seront transférées au budget annexe OM• Hausse de 22,5k€ relative à la revalorisation des salaires de certains agents• Les charges progressent de 2% par an.
Autres charges de gestion courante	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de 1,0% par an à compter de 2017 en tenant compte de l'augmentation de 35k€ de l'enveloppe d'indemnités des élus et de l'économie réalisée suite à la dissolution du SM Actisud (30k€)
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	<ul style="list-style-type: none">▪ La communauté issue de la fusion ne devrait pas être concernée par le FPIC
Autres dépenses	<ul style="list-style-type: none">▪ enveloppe de 15k€ / an à compter 2017
Charges d'intérêts	<ul style="list-style-type: none">▪ Prise en compte des profils d'extinction de la dette communiqués ainsi que de l'emprunt tiré au début de l'exercice 2017▪ Prise en compte des intérêts des nouveaux emprunts dont les conditions ont été fixées aux niveaux suivants :<ul style="list-style-type: none">➢ Durée : 15 ans➢ Taux : 1,5% l'an

- Intégration du compte administratif prévisionnel pour 2016 des 2 CC préexistantes et des hypothèses suivantes à compter de 2017 :

Contributions directes	<ul style="list-style-type: none">• Cf infra
Autres recettes fiscales	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de 1,0% par an à compter de 2017
Produit des services, du domaine et ventes diverses	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des ressources à compter de 2017
DGF	<ul style="list-style-type: none">• CF supra
Autres dotations et versements de l'Etat	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des allocations compensatrices jouant le rôle de variable d'ajustement (-28,5% en 2017 puis -10% à compter de 2018)
Subventions et participations des partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Niveau 2017 : 2016 – 134k€ transférés au budget annexe des OM• Pour les autres recettes, recul de -1% par an
Autres recettes	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de 1,0% par an à compter de 2017

Évolution du produit des contributions directes

En euros	Évolution annuelle moyenne (en %)	2016	2017	2018	2019	2020
----------	-----------------------------------	------	------	------	------	------

Taxe d'habitation

Bases nettes	1,20%	20 409	20 654	20 902	21 153	21 406
Taux d'imposition	0,86%	9,02%	9,11%	9,20%	9,29%	9,38%
Produit total de TH	2,07%	1 840	1 881	1 923	1 965	2 009

Taxe sur le foncier bâti

Bases nettes	1,20%	18 040	18 256	18 476	18 697	18 922
Taux d'imposition	0,86%	1,75%	1,77%	1,78%	1,80%	1,82%
Produit total de TFB	2,07%	316	322	330	337	344

Taxe sur le foncier non bâti

Bases nettes	0,00%	1 144	1 144	1 144	1 144	1 144
Taux d'imposition	0,71%	1,24%	1,25%	1,26%	1,27%	1,29%
Produit total de TFNB	0,71%	14	14	14	15	15

Cotisation foncière des entreprises

Bases nettes	0,00%	5 829	5 829	5 829	5 829	5 829
Taux d'imposition	0,00%	19,73%	19,73%	19,73%	19,73%	19,73%
Produit total de TFNB	0,00%	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150

CVAE		712	719	726	733	741
IFER		91	91	92	93	94
TASCOM		204	204	206	209	211

Total produit issue de la fiscalité directe

Contributions directes	1,28%	4 327	4 383	4 442	4 502	4 563
Evolution annuelle			1,29%	1,35%	1,36%	1,36%

- Il est supposé ci-contre une augmentation annuelle des taux d'imposition ménages de 1%.

Évolution du produit des contributions directes					
En K euros	2016	2017	2018	2019	2020
Total produit issue de la fiscalité directe					
Contributions directes avec augmentation des taux	4 327	4 383	4 442	4 502	4 563
Contributions directes à taux constants	4 327	4 361	4 397	4 434	4 471
Surplus de produit en €	0	22	45	68	92

- Le surplus de produit lié à l'augmentation des taux d'imposition atteint 90k€ en 2020.

- Les restes à réaliser de l'exercice 2016 reportés en 2017 ont été intégrés, tant en dépenses qu'en recettes.

RAR	2017
Dépenses	1 719
CCVDM	314
CCCL	1 405
Recettes	1 123
CCVDM	89
CCCL	1 034

- Le cabinet a ensuite déterminé une capacité d'investissement supportable sur la période en prenant un taux de recettes de 30% correspondant au FCTVA et aux subventions.

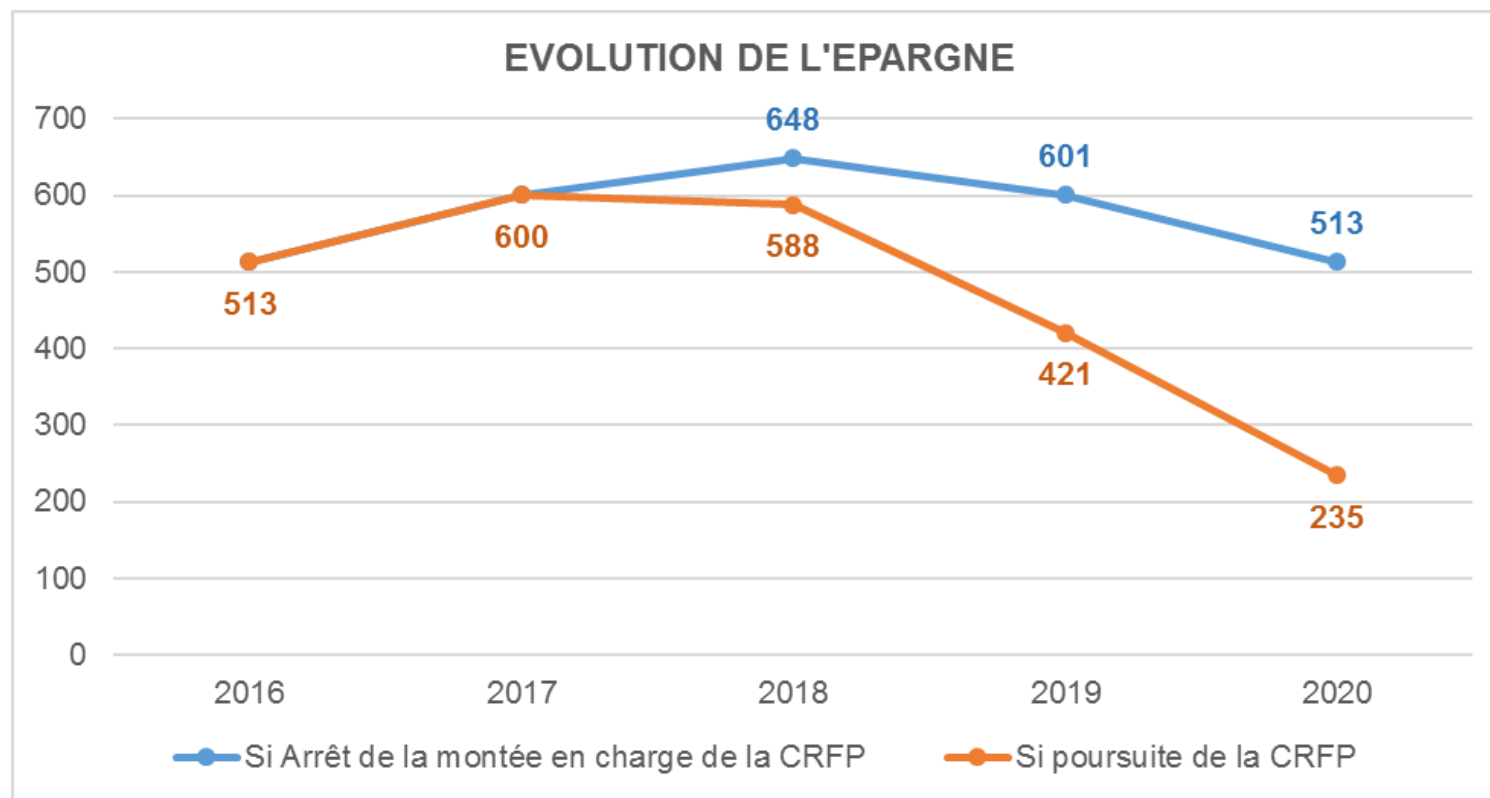


SCENARIO 0 : SCENARIO « FIL DE L'EAU »

**EVOLUTION DE
L'ÉPARGNE DANS LE CAS
D'UN MAINTIEN
DE LA CONTRIBUTION AU
REDRESSEMENT
DES FINANCES
PUBLIQUES A COMPTER
DE 2018**

en k€	Δ moy ou moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	-3,1%	7 725	6 794	6 762	6 790	6 801
Contributions directes	+0,9%	4 316	4 361	4 397	4 434	4 471
TEOM	-100,0%	810	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	+1,0%	50	51	51	52	52
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0%	702	702	702	702	702
Reversements de fiscalité	+0,0%	142	142	142	142	142
DGF	-3,6%	826	803	739	735	713
Autres dotations et versements de l'Etat	-1,3%	79	76	76	75	75
Subventions et participations des partenaires	-5,9%	726	586	580	575	569
Autres recettes	+1,0%	73	74	75	76	76
Charges de fonctionnement	-3,4%	7 212	6 194	6 113	6 189	6 288
Charges à caractère général	-11,7%	1 817	1 104	1 050	1 076	1 103
Charges de personnel nettes des remboursements	+1,1%	1 599	1 617	1 587	1 627	1 667
Autres charges de gestion courante	+2,2%	469	476	488	500	513
Reversements de fiscalité	-1,4%	1 273	1 205	1 205	1 205	1 205
FNGIR	+0,0%	1 742	1 742	1 742	1 742	1 742
Péréquation horizontale	-100,0%	56	0	0	0	0
Autres dépenses	-49,2%	225	15	15	15	15
Charges d'intérêts	+8,3%	31	35	26	24	42
Epargne de gestion	+0,5%	544	635	675	625	556
Charges d'intérêts	+8,3%	31	35	26	24	42
Epargne brute	-0,0%	513	600	648	601	513
Remboursement du capital	+24,7%	68	67	74	76	165
Epargne Nette	-6,0%	445	533	575	525	348
Taux d'épargne brute		6,6%	8,8%	9,6%	8,9%	7,5%

- La création du budget annexe OM explique la forte réduction des produits et charges en 2017.
- Sur la période d'étude, les charges de fonctionnement reculent à un rythme très proche de celui des recettes, respectivement -3,4% par an contre -3,1% par an. A noter que les exercices 2018 à 2020 sont marqués par un important effet de ciseaux.
- Ces variations conduisent à une stagnation du niveau de l'épargne brute sur la période.
- Le taux d'épargne brute reste à niveau faible qui limite la capacité d'investissement de la communauté.
- Ce scénario illustre le besoin de dégager des marges de manœuvre sur le futur pour redresser le niveau de la capacité d'autofinancement de la CC. A titre d'information, le niveau de marges de manœuvre à dégager pour atteindre un taux d'épargne brute de 10% en 2020 atteint 170k€.



- En cas de poursuite de la contribution au redressement des finances publiques au-delà de 2017 à un niveau identique à celui de 2016, le taux d'épargne brute de la CC s'établirait à un niveau très faible en 2020 (moins de 4%).
- Cela aurait pour effet de limiter la capacité d'investissement de la communauté à 1,075M€ par an contre 1,635M€ en cas d'arrêt.



SCENARIO 1 : QUELLE CAPACITE D'INVESTISSEMENT SUPPORTABLE EN CAS D'ARRÊT DE LA MONTEE EN CHARGE DE LA CRFP ?

- Il est tenu compte dans ce scénario des efforts de maîtrise des charges envisagés par la CC issue de la fusion

**EVOLUTION DE L'ÉPARGNE
DANS LE CAS D'UN
MAINTIEN
DE LA CONTRIBUTION AU
REDRESSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
A COMPTER DE 2018**

en k€	Δmoy ou moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	-2,8%	7 725	6 816	6 806	6 858	6 893
Contributions directes	+1,4%	4 316	4 383	4 442	4 502	4 563
TEOM	-100,0%	810	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	+1,0%	50	51	51	52	52
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0%	702	702	702	702	702
Reversements de fiscalité	+0,0%	142	142	142	142	142
DGF	-3,6%	826	803	739	735	713
Autres dotations et versements de l'Etat	-1,3%	79	76	76	75	75
Subventions et participations des partenaires	-5,9%	726	586	580	575	569
Autres recettes	+1,0%	73	74	75	76	76
Charges de fonctionnement	-3,9%	7 212	6 159	6 033	6 086	6 140
Charges à caractère général	-13,9%	1 817	1 084	999	999	999
Charges de personnel nettes des remboursements	+0,6%	1 599	1 609	1 572	1 603	1 635
Autres charges de gestion courante	+0,7%	469	469	474	478	483
Reversements de fiscalité	-1,4%	1 273	1 205	1 205	1 205	1 205
FNGIR	+0,0%	1 742	1 742	1 742	1 742	1 742
Péréquation horizontale	-100,0%	56	0	0	0	0
Autres dépenses	-49,2%	225	15	15	15	15
Charges d'intérêts	+18,1%	31	35	26	43	60
Epargne de gestion	+10,6%	544	692	799	815	813
Charges d'intérêts	+18,1%	31	35	26	43	60
Epargne brute	+10,1%	513	657	773	772	753
Remboursement du capital	+37,1%	68	67	74	153	242
Epargne Nette	+3,6%	445	590	699	619	512
Taux d'épargne brute		6,6%	9,6%	11,4%	11,3%	10,9%

- La création du budget annexe OM explique la forte réduction des produits et charges en 2017.
- Sur la période d'étude, les charges de fonctionnement reculent à un rythme plus rapide que celui des recettes, respectivement -4,0% par an contre -2,8% par an.
- Ces variations conduisent à une appréciation du niveau de l'épargne brute sur la période qui atteint 757k€ en 2020 contre 513k€ en 2016.
- Le taux d'épargne brute se redresse et s'établit à 11% en fin de période.
- A noter tout de même que cette situation financière est conditionnée à une forte maîtrise des charges à caractère général.

en k€	Δ moy ou moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	+10,1%	513	657	773	772	753
Remboursement du capital	+37,1%	68	67	74	153	242
Epargne Nette	+3,6%	445	590	699	619	512
Dépenses d'investissement	3 330	895	4 619	2 900	2 900	2 900
Recettes d'investissement	1 151	425	1 993	870	870	870
Capacité de financement des investissements	2 179	470	2 626	2 030	2 030	2 030
Epargne nette	605	445	590	699	619	512
Emprunts nouveaux	1 123	0	270	1 291	1 411	1 518
Variation du fonds de roulement	-451	-25	-1 766	-40	0	0
FdR au 31/12	710	2 506	740	700	700	700
En-cours de dette au 31/12	2 658	594	797	2 014	3 273	4 549

INDICATEURS DE PILOTAGE						
INDICATEURS	Δ moy ou moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio de capacité de désendettement	3,5	1,2	1,2	2,6	4,2	6,0
FDR en nombre de jours des DGF		127	25	28	28	28
Couverture du capital de la dette par les RPI ?		oui	oui	oui	oui	oui
Taux d'épargne brute		6,6%	9,6%	11,4%	11,3%	10,9%

➤ La communauté dispose dans ce scénario d'une capacité d'investissement annuelle de 2,18M€.



SCENARIO 2 : QUELLE CAPACITE D'INVESTISSEMENT SUPPORTABLE EN CAS DE POURSUITE DE LA MONTEE EN CHARGE DE LA CRFP ?

- Il est tenu compte dans ce scénario des efforts de maîtrise des charges envisagés par la CC issue de la fusion

**EVOLUTION DE
L'ÉPARGNE DANS LE
CAS DE LA POURSUITE
DE LA MONTEE EN
CHARGE
DE LA CRFP A COMPTER
DE 2018**

en k€	Δ moy ou moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	-3,9%	7 725	6 816	6 746	6 678	6 593
Contributions directes	+1,4%	4 316	4 383	4 442	4 502	4 563
TEOM	-100,0%	810	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	+1,0%	50	51	51	52	52
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0%	702	702	702	702	702
Reversements de fiscalité	+0,0%	142	142	142	142	142
DGF	-15,9%	826	803	678	554	413
Autres dotations et versements de l'Etat	-1,3%	79	76	76	75	75
Subventions et participations des partenaires	-5,9%	726	586	580	575	569
Autres recettes	+1,0%	73	74	75	76	76
Charges de fonctionnement	-4,0%	7 212	6 159	6 033	6 067	6 114
Charges à caractère général	-13,9%	1 817	1 084	999	999	999
Charges de personnel nettes des remboursements	+0,6%	1 599	1 609	1 572	1 603	1 635
Autres charges de gestion courante	+0,7%	469	469	474	478	483
Reversements de fiscalité	-1,4%	1 273	1 205	1 205	1 205	1 205
FNGIR	+0,0%	1 742	1 742	1 742	1 742	1 742
Péréquation horizontale	-100,0%	56	0	0	0	0
Autres dépenses	-49,2%	225	15	15	15	15
Charges d'intérêts	+2,5%	31	35	26	24	34
Epargne de gestion	-1,5%	544	692	739	634	513
Charges d'intérêts	+2,5%	31	35	26	24	34
Epargne Brute sans dégagement de marges de manœuvre	-1,7%	513	657	713	611	479
Marges de manœuvre à dégager annuellement				0	60	115
Marges de manœuvre cumulées à dégager			0	0	60	175
Epargne brute après dégagement de marges de manœuvre	+6,2%	513	657	713	671	654
Remboursement du capital	+18,0%	68	67	74	76	132
Epargne Nette	+4,1%	445	590	639	595	522
Taux d'épargne brute		6,6%	9,6%	10,6%	10,0%	9,9%

➤ En cas de poursuite de la montée en charge de la contribution au redressement des finances publiques à un rythme équivalent à celui de 2016, la communauté devrait dégager des marges de manœuvre pour maintenir son taux d'épargne brute à 10% à l'horizon 2020.

en k€	Δ moy ou moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute après dégagement de marges de manœuvre	+6,2%	513	657	713	671	654
Remboursement du capital	+18,0%	68	67	74	76	132
Epargne Nette	+4,1%	445	590	639	595	522
Dépenses d'investissement	2 430	895	3 719	2 000	2 000	2 000
Recettes d'investissement	881	425	1 723	600	600	600
Besoin de financement des investissements	1 549	470	1 996	1 400	1 400	1 400
Epargne nette	586	445	590	639	595	522
Emprunts nouveaux	511	0	270	0	896	878
Variation du fonds de roulement	-451	-25	-1 136	-761	91	0
FdR au 31/12	845	2 506	1 370	609	700	700
En-cours de dette au 31/12	1 339	594	797	723	1 544	2 290

INDICATEURS DE PILOTAGE						
INDICATEURS	Δ moy ou moyenne	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio de capacité de désendettement	2,0	1,2	1,2	1,0	2,3	3,5
FDR en nombre de jours des DRF		127	50	27	31	31
Couverture du capital de la dette par les RPI ?		oui	oui	oui	oui	oui
Taux d'épargne brute		6,6%	9,6%	10,6%	10,0%	9,9%

➤ La communauté dispose dans ce scénario d'une capacité d'investissement annuelle de 1,55 M€.

LE PPI 2017-2020

Opérations	Etat d'avancement de	Observations	EXPENSES					RECETTES						AUTOFINANCEMENT				
			Total Dépenses TTC	2016	2017	2018	2019	2020	Total Recettes	EUROPE	Etat	Subventions Régions	CD	Communes	Others	FCTVA / TVA	Part initial	EMPRUNT
PROJETS SOLDES EN 2016			679 259					87 472										
ZAE Les Vigres participation d'équilibres	solde 2016	Prévue dans le contrat de concession SEIR.	146 022	146 022				0									146 022	146 022
ZAE Les Vigres acquisition de 5 parcelles	solde 2016		533 237	246 074				287 163	87 472					87 472			445 765	205 000
PROJETS ENGAGES & TRAVAUX EN COURS			5 925 113					2 987 649										
Plan paysage CCVM	Engagement	Marché signé (étude effectuée à partir 2016-2017 (ex fonctionnement à CCCL)	107 880	51 354	56 526			74 642	15 960	30 000	20 000	5 960			2 722		33 238	33 238
Circuit des caennaises	Engagement	Travaux démarrés début octobre - fin prévue : printemps 2017	74 728	17 520	57 208			61 596	18 201	12 455	18 682					12 258	13 132	13 132
Circuit 1870 de trawac	Engagement	Délibération	26 133		26 133			17 480	17 480								8 653	8 653
Travaux RSM 2015-2017	Engagement	Travaux en cours - 90% financement prévisionnel HT + FCTVA (éligible dérogation DR)	512 188	217 350	294 838			485 222				197 859			203 384	84 019	26 966	26 966
Locaux techniques	Engagement 2016	Travaux en cours - fin prévue : été 2017 - Délégation MO 3003	650 000	100 000	550 000			564 311		280 233	177 452					106 626	85 689	85 689
Zoo bâtiment relais	Engagement	Travaux en cours - fin prévue : janvier 2017 - Financement sur BA + perception loyers	610 864	510 864	100 000			414 958		174 827	89 925			50 000	100 206	195 906	195 906	
VVV Charles le Ténébreux	Engagement	Délégation de MO CC Bassin PAM	137 500		137 500			0								137 500	137 500	
Aides Revêtement de façades CCVM	Engagement	8 dossiers instruits 2016	39 500		39 500			28 750			28 750					10 750	10 750	
OPAF CCCL	Engagement		200 000		200 000			99 645			63 470					100 355	100 355	
Aides FISCAL CCCL 2016-2017	Engagement		60 000	5 000	55 000			30 000		30 000						30 000	30 000	
PMAC Signification Info locale réattribuée pour subventions entreprises	Etude et engagement	En attente de l'accord élus et validation officielle DIRECCTE	24 000		24 000			12 000		12 000						12 000	12 000	
Trois Haut Défilé	Engagement	Gestion syndicat départemental - Travaux prévus en 2019 territoire CCVM	1 460 000			1 460 000		0								1 460 000	1 460 000	
Extension déchetteries CCCL	Etude et engagement	Terrains achetés - Délégation ICPE en cours par MO (enquête public) - APD validé - En attente ICPE pour lancement marché de travaux - Financement sur BA Gestion déchets - Dossier de subvention ouvert à l'ADRS (406+1007020) sur HT + FCTVA - Participation CCT et CCVM via aménagement.	739 058		739 058			359 735					238 500	121 235		379 323	272 838	108 720
Acquisition de 3 véhicules	Etude et engagement	1 véhicules électrique + borne de recharge + 2 véhicules assise d'occasion	51 000		51 000			42 679		20 000		10 613		3 700	8 366	8 321	8 321	
Agrandissement maison polyvalente	Etude et engagement	Apprentissage des locaux + parking pour accueil des nouveaux agents	205 600		205 600			86 127		52 400					35 727	119 473	119 473	
ARBORETUM VILLECEY SUR MAD	Engagement		24 822		24 822			14 893	14 893							9 929	9 929	
Triches RTT Nouvelle	Engagement pour la partie étude	Signature acte vente 15/10/2016 (120 000) + AVO prise pour aménagement (21000) - PA en étude	633 185	129 000	504 185			407 724		305 793	101 931					225 461	225 461	
Union VVV - Madine	Engagement pour la partie étude		23 460		23 460			11 730	11 730							11 730	11 730	
Opération Programmée d'Amélioration des Vergers	Engagement pour la partie étude		26 270		26 270			21 036	13 103		7 911					5 274	5 274	
Graviers de Nouvelle	Engagement	AVO engagé - marché lancé avant 11/12/2016 - début des travaux décembre	78 825		78 825			63 060						63 060		15 765	15 765	
USVVOIES 0 370000	Engagement pour la partie étude	Engagement étude 38 000 + Travaux 60 000	70 000		10 000	60 000		56 000				28 000		28 000		34 000	34 000	
GRANDFONTAINE	Engagement pour la partie étude	Engagement étude 50 000 + Travaux 120 000	170 000		50 000	120 000		136 000				58 000		58 000		34 000	34 000	
PROJETS A FINANCER			7 414 000					4 663 241										
Passeoires Com/ Nouvelle AP 2016-2017-2018	Etude	AVO signé 22500 € HT - Lancement étude de faisabilité fin 2016-début 2017 - (estimation 380000 - Vérifier éligibilité FCTVA (construction sur sol d'astruc))	2 235 000		65 000			380 129		13 500					946 639	1 854 871	1 854 871	
Voies de CCVM AP 2016-2020	Etude / Recherche de financements	Fin de faisabilité. Assent APD - Vérifier éligibilité FCTVA (construction sur sol d'astruc)	3 748 600	7 000		916 114	1 335 909	971 810	3 143 987	1 279 533	624 767	614 767			614 920	604 612	604 612	
AVV 04 08-08/08/16	Etude / Recherche de financements	Aide TSPCV accordé - Sites de M&T en Attente validés par CC 18/10/16 - Demarcure à l'étude.	110 400		110 400			91 804		39 594	16 500	27 600			18 110	18 596	18 596	
Union VVV - Madine	Etude / Recherche de financements		1 020 000		510 000	510 000		847 321			35 000	170 000		435 000	167 221	172 679	172 679	
Opération Programmée d'Amélioration des Vergers	Etude / Recherche de financements	Pai de FCTVA sur plantations prévues	300 000		300 000			200 000	50 000		35 000			125 000	100 000	100 000		

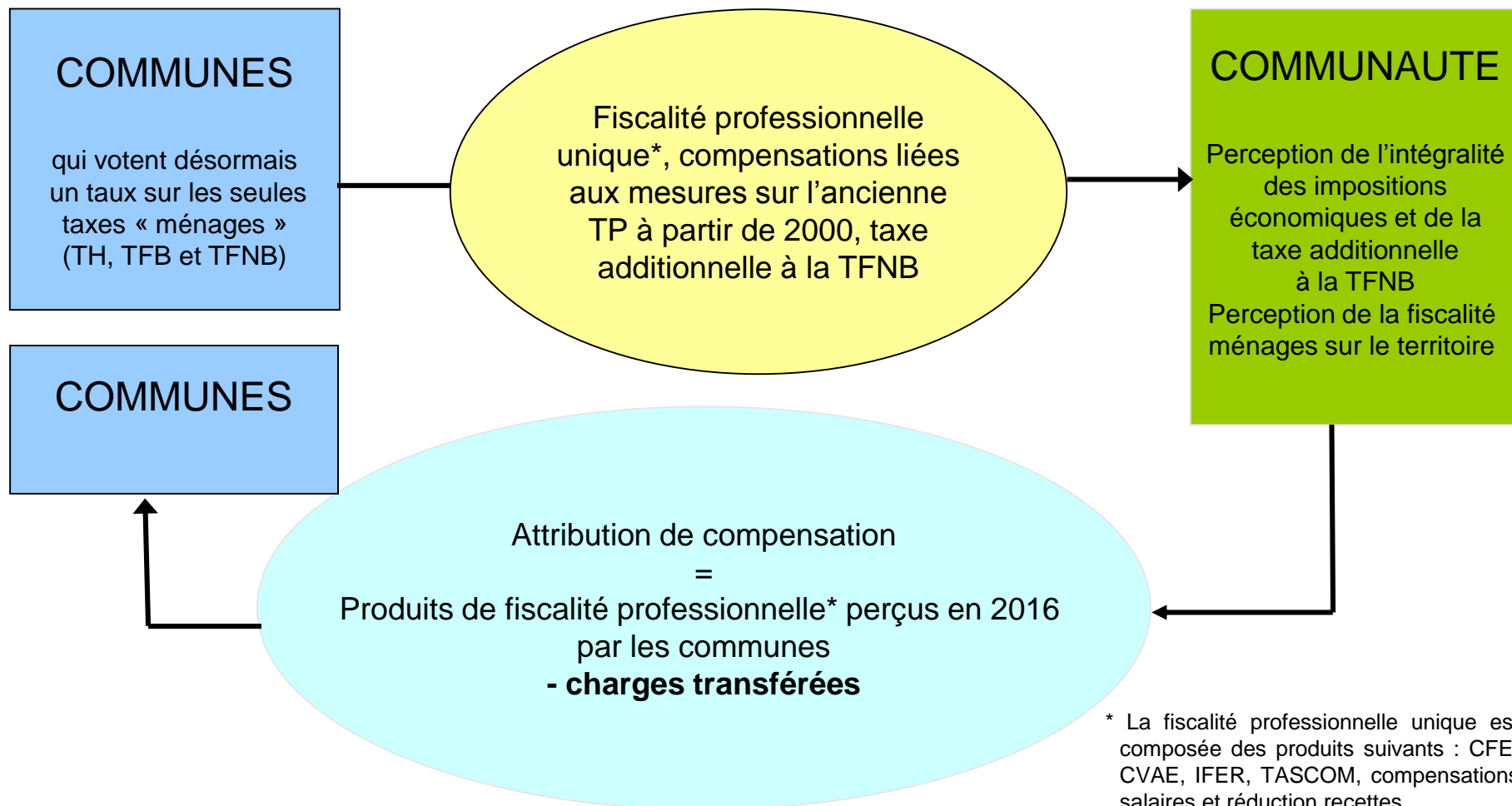
Opérations	Etat d'avancement de	Observations	Total Dépenses TTC	DÉPENSES					Total Recettes	RECETTES					AUTOFINANCEMENT				
				Programmation						Subventions					FCVA / TVA	Part réels		Fonds propres	
				2016	2017	2018	2019	2020		EUROPE	Etat	Région	CD	Construc		Others	Part réels		EMPRUNT
		PROJETS A VENIR:	830 100						564100										
Participative Haut Débit S4	Pour mémoire																		
Travaux voiries			100 000						80 000	50 000,00		30 000,00							
Accessibilité Haut débit			90 000						60 000		37 500,00		15 000,00		7 500,00				
Etude réseau de chaleur Malain et quartier		Etude peut être suivie d'investissement	12 000						3 600						3 600,00				
Etude Opah 2018		Etude suivie d'investissement	60 000		60000				48 000		48 000,00								
Opah 2018	Engagement	Convention sur 5 ans avec l'Etat																	
Achats de bus DM CCVM	Etude à réaliser	Projet à 150 000 € HT																	
MSAP Co-working Site AMCY	Etude à réaliser	Etude à 25 000 € HT + projet à 450 000 € HT d'investissement immobilier	568 100		448500	119600			372 500		180 000,00	180 000,00			12 500,00				
MSAP Site Mars La Tour	Etude / Recherche de financements	Projet d'investissement travaux : 1 083 000 € HT immobilier																	
MSAP site Thillocourt La Source	Etude / Recherche de financements	Projet investissement achat garage + travaux																	
Concessionnaires travaux ventes	Etude à réaliser	Projet à 100 000 € HT																	
Changement d'orientation - Marché aux bio	Etude à réaliser	Etude à 25 000 € HT + projet à 440 000 € HT d'investissement																	
		TOTAL	14 848 472						8 902 462							1 720 890	6 280 009	2 897 825	3 143 654

Pour mémoire :
 - Partage GDF pour la CCCL
 - Ardoise locaux de l'ISEM et l'Incasour (équation : -177 100€) (échéance : 30 juin 2021)
 - Parcelle à Mars la Tour (acquisition 148 000€) (échéance : 30 juin 2021)

dons :	
1 568 601	Subventions diverses
1 117 800	Subventions diverses
1 000 218	Subventions diverses
1 720 890	FCVA / TVA



Les relations communauté/communes membres



PRODUITS A INTEGRER

- Ressources de CET (CFE + CVAE), TASCOM, IFR et taxe additionnelle sur le foncier non bâti 2016
- + Compensation 2016 de la suppression progressive de la part salaires dans les bases de TP
- + Compensation 2016 de la réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP

-

CHARGES A RETIRER

Lorsqu'une compétence est transférée par les communes à leur communauté à FPU, le coût correspondant leur est déduit de l'attribution de compensation.

=

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

- L'attribution de compensation, lorsqu'elle est positive, constitue une dépense obligatoire pour la communauté de communes, qui la verse à chacune de ses communes membres.
- Si l'attribution de compensation est négative, la CC peut demander à la commune le versement de ce montant.
- Par ailleurs, il s'agit du mode de fixation de l'attribution de compensation selon le droit commun : le conseil de communauté auquel revient ce rôle, peut décider de modalités de calcul différentes en choisissant un mode de fixation libre (art 1609 nonies C V 1° bis du CGI) avec une délibération à la majorité des deux tiers, complétée de délibérations concordantes de toutes les communes.

▪ Qui fixe l'attribution de compensation ?

- Une attribution de compensation prévisionnelle est notifiée (par délibération du conseil communautaire) aux communes en début d'année (avant le 15 février), ce qui leur permet d'inscrire le montant dans leur budget.
- Le Conseil de communauté fixe l'attribution de compensation définitive après approbation du montant définitif des charges transférées.

▪ Modalités de versement

- L'attribution de compensation prévisionnelle est versée par la Communauté de communes aux communes par douzièmes.
- Elle fait l'objet d'une régularisation une fois l'attribution de compensation définitive.

L'attribution de compensation est figée dans le temps. Toutefois, plusieurs modalités sont prévues pour modifier son niveau.

- A chaque transfert de compétence : l'AC est minorée du coût net de la charge transférée de manière à donner les moyens à la communauté de financer la compétence transférée.
- En cas de réduction des bases d'imposition, qui engendre une réduction du produit fiscal de la communauté. Dans ce cas, la réduction peut être décidée à la majorité simple du conseil de communauté.
- En cas d'accord de la commune concernée à la majorité simple du conseil de communauté, une réduction est toujours possible.
- A la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des conseils qui représentent la moitié de la population ou la moitié des conseils qui représentent les 2/3 de la population), il est possible de ne réduire l'attribution de compensation que de certaines communes, à condition qu'elles se caractérisent par un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire, et dans la limite de 5% (du montant de l'AC).
- Avec une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, complétée de délibérations concordantes de toutes les communes concernées, qui en fixe le montant et les conditions de révision en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).
- Les rôles supplémentaires émis par l'administration fiscale au titre de l'année de perception de la taxe qui a servi de calcul à l'attribution de compensation, doivent être réintégrés dans ce produit de référence.

La révision ne peut consister en une indexation explicitement interdite depuis 2013.

AC 2015

Arnville	13 877	Ancy-Dornot	75 144	Hamonville	3 372
Bayonville-sur-Mad	13 998	Arry	9 990		
Beaumont	9 774	Corny-sur-Moselle	75 800		
Bernécourt	12 450	Gorze	36 084		
Bouillonville	-1 950	Jouy-aux-Arches	553 454		
Chambley-Bussières	3 628	Lorry-Mardigny	20 607		
Charey	-1 561	Novéant-sur-Moselle	184 058		
Dampvitoux	1 943	Rezonville	3 368		
Dommartin-la-Chaussée	-558	Vionville	5 604		
Essey-et-Maizerais	29 445				
Euvezin	-2 134				
Fey-en-Haye	636				
Flirey	5 246				
Hagéville	46 747				
Hannonville-Suzémont	4 245				
Jaulny	6 182				
Limey-Remenauville	20 977				
Lironville	8 758				
Mamey	-2 374				
Mandres-aux-Quatre-Tours	-1 592				
Mars-la-Tour	22 911				
Onville	344				
Pannes	3 440				
Prény	62 676				
Puxieux	3 861				
Rembercourt-sur-Mad	-136				
Saint-Baussant	42 278				
Saint-Julien-lès-Gorze	33 237				
Seicheprey	-2 466				
Sponville	-880				
Thiaucourt-Regniéville	28 464				
Tronville	4 515				
Vandelainville	-2 220				
Viéville-en-Haye	5 745				
Vilcey-sur-Trey	19 075				
Villecey-sur-Mad	-2 777				
Waville	8 187				
Xammes	15 978				
Xonville	-674				

- Le montant global des attributions de compensations à verser aux communes s'établira aux alentours de 1,37 M€, montant identique à celui de 2016.

- **Date ? Lieu ? (AVANT LE 21 MARS)**
- **Préparation du budget primitif 2017**
- **FIXATION DU TAUX DE TEOM 2017**